

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 1222

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 10 juin 2019, le Règlement numéro 1222 sur les compteurs d'eau.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le règlement numéro 1222 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce douzième jour du mois de juin deux mille dix-neuf.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate